

**MAIRIE DE LA VILLE
DE**



SARRE-UNION

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

34, Grand'Rue
67262 SARRE-UNION Cedex
Tél. 03 88 01 14 74
Fax 03 88 00 28 15
e-mail : mairie@ville-sarre-union.fr

COMMUNE DE SARRE-UNION
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Sarre-Union, après convocation légale en date du 05 juillet 2016 avec l'ordre du jour suivant :

1. Marchés publics
2. Décision modificative N°1/2016 du budget principal
3. Agence Technique d'Ingénierie Publique : approbation de convention
4. Avenant à la convention de partenariat PIG Rénov'Habitat 67
5. Subventions
6. Admissions en non valeur
7. Divers

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Etaient présents : M. Richard Brumm, Mme Jacqueline Melchiori, M. Pierre Osswald, Mme Marie-Claire Giesler, M. Claude Bortoluzzi, Mme Suzanne Hochstrasser, adjoints, M. Michel Anheim, M. Jean-Claude Zaun, M. Cyrille Stamm-Jakob, Mme Micheline Escher, M. Christophe Schoenacker, Florent Wahl, Mme Christiane Brion, Mme Marie-Christine Steiner et M. Robert Buchy.

Procurations :

M. Didier Schuster à M. Marc Séné
Mme Anny Rauch à Mme Marie-Claire Giesler
Mme Helga Schmidt à Mme Suzanne Hochstrasser
Mme Isabelle Masson à Mme Micheline Escher
Mme Marie-Pierre Giessinger à M. Florent Wahl
M. Baptiste Pierre à Mme Christiane Brion

Absente excusée : Mme Nicole Lenjoint

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 16 – le quorum étant atteint.

Mme Marie-Claire Giesler a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Marchés publics

1a. Attribution du marché de travaux d'aménagement d'un carrefour rue Max Karcher à Sarre-Union 20160711DCM1A

Nomenclature ACTES : 1.1 Marchés publics

Le Conseil Municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 05 mai 2016,

Considérant qu'au regard des critères contenus dans le Règlement de la consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celle de l'entreprise IRION S.A.S de (67260) Sarre-Union correspond le mieux aux critères et constitue l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché des travaux d'aménagement d'un carrefour rue Max Karcher à Sarre-Union.

Montant du marché : 47 913.55 € H.T

- Imputation : 2151/337 du budget de la Commune

- Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles 27 et 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

1b. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'adaptation de l'ancien Tribunal en Musée

20160711DCM1B

Nomenclature ACTES : 1.1 Marchés publics

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr> en date du 08 juin 2016,

Vu le procès verbal d'ouverture des offres du 08 juillet 2016,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé «Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'adaptation de l'ancien Tribunal en Musée».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

	Montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux	Taux de rémunération	Forfait provisoire de rémunération
Tranche ferme	700 000.00 € HT	10,50 %	73 500.00 €
Tranche conditionnelle	200 000.00 € HT	11,00 %	22 000.00 €

Attributaire :

Groupement Atelier D&B (67000) STRASBOURG – SBE 67 (67610) LA WANTZENAU et ECHOES (67000) STRASBOURG

La dépense sera imputée à l'article 21318/456 du budget de la Commune

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

1c. Aménagement d'un tourne à gauche rue de Phalsbourg

20160711DCM1C

Nomenclature ACTES : 1.1 Marchés publics

En date du 30 octobre 2015, la société LIDL SNC sise à (67833) TANNERIES Cedex a déposé une demande de permis de construire pour l'implantation d'un bâtiment à usage commercial sur l'ancien site du supermarché MATCH rue de Phalsbourg à Sarre-Union.

Par arrêté du 09 juin 2016, le permis de construire a été accordé à la société LIDL SNC.

Afin de pallier les éventuelles surcharges du trafic routier qu'une telle implantation pourrait apporter, la Commune de Sarre-Union a décidé de faire appel aux services du Conseil Départementale du Bas-Rhin pour mener une réflexion commune sur la problématique d'un accès direct sur la route départementale RD1061 rue de Phalsbourg à Sarre-Union.

Après étude des possibilités, le Conseil départemental du Bas-Rhin propose la création d'un tourne à gauche rue de Phalsbourg à proximité de l'ancienne station ESSO et de l'intersection avec la rue desservant le cabinet de radiologie et les entreprises IRION.

Le montant provisoire des travaux est estimé à 110 557.- € H.T.

Dans cet estimatif, sont compris les travaux de voirie, des eaux pluviales et réseaux secs.

La Commune de Sarre-Union sera Maître d'ouvrage du projet d'aménagement, elle sera assistée par les services du Département pour le suivi des travaux.

Cet aménagement sera financé en totalité par la société LIDL SNC qui s'engage à reverser à la Commune les dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation du projet estimé à 110 557.- € H.T et d'engager la dépense à l'article 4541 du budget de la Commune.

Il autorise également le Maire à :

- Signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Signer une convention de prise en charge des dépenses liées aux travaux d'aménagement (voirie et réseaux secs) d'un tourne à gauche avec la société LIDL SNC de (67833) TANNERIE.

Texte adopté à l'unanimité.

1d. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans diverses rues et de réfection des allées aux cimetières

20160711DCM1D

Nomenclature ACTES : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 07 juin 2016,

Vu le procès verbal d'ouverture des offres du 07 juillet 2016,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé «Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans diverses rues et réfection des allées aux cimetières».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles 27 et 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Enveloppe financière affectée aux travaux : 320 000.00 € H.T, dont :

- Travaux de voirie dans diverses rues : 220 000.- €
- Réfection des allées aux cimetières : 100 000.- €

Forfait provisoire de rémunération : 4 480.- € (selon la répartition détaillée ci-dessous)

- Travaux de voirie dans diverses rues : 3 080.- €
- Réfection des allées aux cimetières : 1 400.- €

Taux de rémunération : 1.40 %

Délai d'exécution des documents d'études : 4 semaines

Attributaire : Société SODEREF S.A – 13 rue du Château d'Angleterre à (67300) SCHILTIGHEIM

La dépense sera imputée aux articles :

- Travaux de voirie dans diverses rues : 2151/337 du budget de la Commune
- Réfection des allées aux cimetières : 2116/420 du budget de la Commune

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

1e. Achats 2016 : Matériels éclairage public, coffrets ITI, outillages et vêtements de travail

20160711DCM1E

Nomenclature ACTES : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé de constituer un Groupement de commandes entre plusieurs Entreprises Locales de Distribution (ELD), tel que prévu par l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative au Code des Marchés Publics, afin de mutualiser certains achats de matériels électriques entre les ELD qui seraient adhérentes du Groupement.

Cette mutualisation des achats s'inscrit dans une démarche d'efficacité, par une économie de moyens d'une part (une seule procédure de passation des marchés pour l'ensemble des membres du Groupement au lieu d'une par entreprise) et par une économie financière escomptée d'autre part (gain financier espéré compte tenu de l'effet volume).

Les modalités précisées dans la Convention de groupement, seraient notamment les suivantes :

- groupement de commandes constitué entre les ELD dont la liste figure dans la Convention de groupement,
- désignation de la RSEIPC comme Coordonnateur chargé de la passation, de la signature et de la notification des marchés, chaque ELD membre du groupement se chargeant de l'exécution des marchés pour son propre compte, en application des dispositions prévues à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative au Code des Marchés Publics,
- désignation de la Commission d'Appel d'Offres de la RSEIPC Coordonnateur du groupement comme commission d'appel d'offres du groupement, selon les modalités prévues à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative au Code des Marchés Publics,
- répartition des achats en 4 procédures, les documents de consultation précisant la constitution des lots, ainsi que les quantités prévisionnelles :
 - Fourniture de Matériels d'Eclairage Public,
 - Fourniture d'Outillages et Matériels de Sécurité,
 - Fourniture de Vêtements de Travail
 - Fourniture de Coffrets ITI et de PPACS,
- procédures de marchés négociés, conformément aux dispositions prévues aux articles 26 et 74 du Code des marchés publics (ou toute autre procédure en cas de procédure ou de lots déclarés infructueux ou sans suite, dans les conditions prévues au Code des marchés publics),

- accord-cadre à bons de commande, en application des dispositions des articles 78 et 80 du Code des marchés publics, passés pour une durée de 12 mois, avec possibilité de 3 reconductions d'une durée de 12 mois chacune.

Monsieur le Maire précise également qu'il est prévu que les frais occasionnés par le fonctionnement du Groupement soient répartis annuellement entre tous les membres ; ces frais sont couverts par le versement d'une cotisation annuelle additionnelle à l'ANROC (l'Association Nationale des Régies de services publics et des Organismes constitués par les Collectivités locales ou avec leur participation), et spécifique à l'adhésion au Groupement de commandes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve la définition des besoins présentée et le regroupement des besoins de la "**Régie de SARRE-UNION**" avec ceux d'autres ELD afin de rationaliser les conditions d'achats et de dégager d'éventuelles économies par effet de volume,
- approuve le montage juridique et les modalités de procédure proposés,
- approuve le projet de Convention de Groupement de Commandes qui lui est soumis, mandatant la RSEIPC comme Coordonnateur,
- approuve les modalités proposées concernant le partage des frais conduisant au versement d'une cotisation annuelle additionnelle à l'ANROC,
- autorise le Maire à signer ladite convention,
- autorise le Maire à verser la cotisation annuelle additionnelle à l'ANROC.

2. Décision modificative n° 1/2016 du budget principal

20160711DCM2

Nomenclature ACTES : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les chiffres de la décision modificative n° 1 de 2016 du budget de la Commune

Article	Opération	Détail	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
D615231		Entretien voies et réseaux	10 000.- €	
D6188		Autres frais divers	7 000.- €	
D6411		Rémunérations du personnel titulaire	- 12 000.- €	
D64731		Allocations de chômage versées directement	12 000.- €	
R6419		Remboursements sur rémunérations du personnel		7 000.- €
R7788		Produits exceptionnels divers		10 000.- €
		TOTAL FONCTIONNEMENT	17 000.- €	17 000.- €
INVESTISSEMENT				
D21534	271	Eclairage public	15 000.- €	
D2183	376	Equipement de la Mairie	5 300.- €	

D21312	386	Rénovation de l'école élémentaire	4 500.- €	
D21312	412	Travaux école Villeneuve	20 000.- €	
D2112	422	Aménagement placette rue du Chalet	1 000.- €	
D2112	428	Mise en valeur des anciens remparts	20 000.- €	
D2112	447	Aménagement placette rue des Jardins	5 500.- €	
D2112	454	Square François-Xavier Niessen	10 000.- €	
D21318	460	Réhabilitation 17 Grand rue	25 000.- €	
D21318	461	Construction d'un funérarium	350 000.- €	
D2315	437	Travaux sur divers bâtiments communaux	- 456 300.- €	
D4541		Travaux effectués d'office pour compte de tiers	65 000.- €	
R4542		Travaux effectués d'office pour compte de tiers		65 000.- €
		TOTAL INVESTISSEMENT	65 000.- €	65 000.- €

3. Agence Territoriale d'Ingénierie Publique : approbation de convention

20160711DCM3

Nomenclature ACTES : 2.1 Urbanisme

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de SARRE-UNION a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 mars 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante « modification n°2 du PLU de SARRE-UNION » ; mission correspondant à 15 demi-journées d'intervention

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Modification n°2 du PLU de SARRE-UNION

correspondant à 15 demi-journées d'intervention

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SAVERNE.

4. Avenant à la convention de partenariat PIG Rénov'Habitat 67

20160711DCM4

Nomenclature ACTES : 7.10 Divers

Par délibération prise en date du 28 septembre 2015, le Conseil municipal avait donné son accord à la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat. Cette convention devait initialement prendre fin le 1^{er} mai 2016.

Il est proposé de poursuivre cette démarche jusqu'au 31 décembre 2016.

Après délibération, le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord aux termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5. Subventions

20160711DCM5

Nomenclature ACTES : 7.5 Subventions

Après délibération, le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord aux subventions suivantes :

Bénéficiaire	Objet	Montant
USSU	Solde de la subvention de fonctionnement pour la saison 2015/2016	31 837,58 €
Gérard KOSCHER	Ravalement de façade de l'immeuble 19 Altenbuesch	420,00 €
Alexandre BRASTENHOFFER	Ravalement de façade de l'immeuble 2 rue des Romains	240,00 €
Didier GILGERT	Ravalement de façade de l'immeuble 13 rue des Glycines	144,44 €
Hélène GREINER	Ravalement de façade de l'immeuble 12 rue des Glycines	1 214,55 €

6. Admissions en non valeur / Régie municipale d'électricité

20160711DCM6

Nomenclature ACTES : 7.10 Divers

Le Conseil Municipal approuve l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Sarre-Union en vue de l'admission en non-valeur et par suite de la décharge du compte de gestion des sommes non susceptibles de recouvrement, ci-après détaillées :

Redevable	Montant	Motif
Mme ACHARD Armande Anc. : 8A, rue des Eglises 67260 SARRE-UNION	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2014 solde 1 ^{er} Trim 2015 2 ^{ème} Trim 2015 338,32 €	Surendettement Jugement du 8 septembre 2015
Mme BOURDEILLE Marguerite Anc. : 7, rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2 ^{ème} Trim 2013 solde 4 ^{ème} Trim 2013 1 ^{er} Trim 2014 solde 1 306,73 €	Surendettement Jugement du 5 juin 2015 Clôture pour insuffisance d'actif
Mme CAILLAUD Manuela Anc. : 4, rue des Potiers 67260 SARRE-UNION Nouv. : 53, Grand Rue 57620 LEMBERG	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2011 solde 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} 2012 1175,37 €	Surendettement Jugement du 17 avril 2015 Clôture pour insuffisance d'actif

Mme DEKA Urszula Anc. : 25, rue des Juifs 67260 SARRE-UNION Nouv. : 20G rue Paul Ney 57600 FORBACH	Electricité : 2 ^{ème} + 3 ^{ème} + 4 ^{ème} Trim 2012 312,21 €	Surendettement Jugement du 12 septembre 2014 Clôture pour insuffisance d'actif
Mme HAMANN Constance Anc. : 3, Rue Sainte Montée 67260 SARRE-UNION Nouv. : 4, rue de la République 57510 GUEBENHOUSE	Electricité : 3 ^{ème} Trim 2010 4 ^{ème} Trim. 2010 1 ^{er} Trim. 2011 solde 230,30 €	Surendettement Jugement du 29 avril 2015 Clôture pour insuffisance d'actif
Société IKARUS FRANCE Anc. : 57, Route de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION	Electricité : 3 ^{ème} trim 2008 49,95 €	Société cessée le 18/10/2012
M. MULLER Gilbert Anc. : 8A, Rue des Eglises 67260 SARRE-UNION	Electricité : 1 ^{er} + 2 ^{ème} Trim 2011 305,59 €	Décédé le 16/06/2011 Succession vacante
Mme MUZZOLON Laetitia Anc. : 5A, Rue des Eglises ET 7 Rue de Bitche 67260 SARRE-UNION Nouv. : 14, rue des Comtes de Nassau 67260 SARREWERDEN	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2012 4 ^{ème} Trim 2013 solde 522,80 €	Surendettement Jugement du 22 octobre 2014 Clôture pour insuffisance d'actif
Mme SERRAINO Sandra Anc. : 23, Rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION Nouv. : 18, rue d'Etzling 57460 KERBACH	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2012 solde 1 ^{er} + 2 ^{ème} + 3 ^{ème} Trim. 2013 1 453,90 €	Surendettement Jugement du 22 mai 2015 Clôture pour insuffisance d'actif
Mme ANTONI Nadia Anc. : 25, Rue des Juifs 67260 SARRE-UNION	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2010 1 ^{er} + 2 ^{ème} + 3 ^{ème} Trim. 2011 250,95 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : tous les actes revenus NPAI, demande de renseignement négative
M ANTONI Pierre Anc. : 5A, Rue du Presbytère 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2 ^{ème} & 3 ^{ème} Trim. 2013 206,95 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : tous les actes revenus NPAI, demande de renseignement négative
M. ARMAGAN Ferhat Anc. : 1, Rue Frédéric Flurer 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2 ^{ème} Trim 2008 + 4 ^{ème} Trim. 2012 + 1 ^{er} Trim. 2013 682,02 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : tous les actes revenus NPAI, PV perquisition

M. BEN GAIED Mourad Anc. : 28, Rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION	Electricité : 1er + 2 ^{ème} Trim 2012 78,61 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : combinaison infructueuse d'actes
M. BONNE Julien Anc. : 7, Rue de Bitche 67260 SARRE-UNION	Electricité : 3 ^{ème} Trim 2013 solde 4 ^{ème} Trim 2013 + 1 ^{er} Trim. 2014 218,82 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : PV carence
Mme BUCHHEIT Evelyne Anc. : 34, Rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2 ^{ème} Trim 1999 solde 30,79 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : combinaison infructueuse d'actes et aucune ressource
M. BURCKHOLZ Pascal Anc. : 28, Rue des Remparts 67260 SARRE-UNION	Electricité : 3 ^{ème} Trim 2012 139,68 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : PV carence et aucun revenu
M. CHEBAB Abdelkader Anc. : 14, Rue Frédéric Flurer 67260 SARRE-UNION	Electricité : 3 ^{ème} + 4 ^{ème} Trim 2013 + 1er + 2 ^{ème} + 3 ^{ème} Trim. 2014+ facture d'intervention pour impayés du 19/09/2014 241,36€	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : personne décédée et famille introuvable, combinaison infructueuse d'actes
Mme DESCHAMPS Dolores Anc. : 4, Rue du Chalet 67260 SARRE-UNION	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2008 + 1er + 2 ^{ème} + 3 ^{ème} Trim. 2009 198,37 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : personne introuvable
M ECKERLIN Mickael Anc. : 1, Rue Frédéric Flurer 67260 SARRE-UNION	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2012 228,97 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : personne introuvable et recherchée par la police
M FISCHER Laurent Anc. : 8, Grand Rue 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2 ^{ème} Trim 2014 solde + 3 ^{ème} & 4 ^{ème} Trim. 2014 + 1 ^{er} & 2 ^{ème} Trim 2015 418,06 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : PV carence, personne introuvable
M. HERNANDEZ Jose Luis Anc. : 2, Rue de Phalsbourg	Electricité : 4 ^{ème} Trim 2014	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement :

67260 SARRE-UNION Nouv. : 5, impasse de l'Eglise 57430 HAZEMBOURG	35,67 €	combinaison infructueuse d'actes, liquidation judiciaire précédente, aucun revenu
M. MATHIE Stéphane Anc. : 16, Rue des Eglises 67260 SARRE-UNION	Electricité : 3ème Trim 2015 + facture de fourniture de cartes à puce 25,84 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : tous les actes revenus NPAI, aucun renseignement fiscal ou bancaire
Mme GRUMBACH Isabelle Anc. : 10, Grand Rue 67260 SARRE-UNION	Electricité : 4ème Trim 2004 + 1er Trim 2005 solde + 2ème Trim 2005 + 1er Trim. 2006 1 280,94 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : combinaison infructueuse d'actes, aucun revenu depuis 2012
Mme OBANDO HENDY Berna Beatriz Anc. : 26, Impasse du Château d'eau 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2ème, 3ème & 4ème Trim 2015 + 1er trim 2016 406,03 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : PV carence, aucun revenu
M. SILVA Alexandre Anc. : 7, Rue de Bitche 67260 SARRE-UNION	Electricité : 2ème Trim 2014 80,00 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : tous les actes revenus NPAI, aucun renseignement fiscal ou bancaire
M. STEIN Christophe Anc. : 9, Rue des Potiers 67260 SARRE-UNION	Electricité : 4ème Trim 2004 + 1er, 2ème & 3ème Trim. 2005 418,02 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : combinaison infructueuse d'actes, aucune ressource, procédure de surendettement avortée avec 35 créanciers
Mme ZVIRNEA Elena Anc. : 43, Rue de Verdun 67260 SARRE-UNION	Electricité : 1er & 2ème Trim. 2011 394, 01 €	Impossibilité technique de poursuivre le recouvrement : tous les actes revenus NPAI, aucun renseignement fiscal ou bancaire

Texte adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 45.

A Sarre-Union, le 11 juillet 2016

Le Maire,

Marc SENE

